

Article 1 : L'Union Sportive Argentonaise Cyclisme organise le **Triangle Sud Berry 2019** (23ème édition) du mercredi 14 août 2019 au mardi 20 août 2019, sous la forme de **7 « épreuves associées »**.

Article 2 : Ces 7 épreuves sont inscrites au calendrier régional F.F.C., et réservées à tous les coureurs licenciés F.F.C. de **3° catégorie, Juniors, Pass Cyclisme Open**, ainsi que les **Dames Séniors et Juniors**.

Article 3 : Chaque épreuve se déroule sous le règlement en vigueur de la F.F.C.

Article 4 : 7 « épreuves associées » sont prises en compte pour le **Triangle Sud Berry 2019** :

- **mercredi 14 août** : Prix Christian Fenioux (à Heugnes) – 84,0km,
- **jeudi 15 août** : Prix de Celon – 93,1km,
- **vendredi 16 août** : Prix du Canton d'Eguzon (à Ceaulmont-Les Granges) – 89,8km,
- **samedi 17 août** : Prix de Mouhet – 90,9km,
- **dimanche 18 août** : Prix d'Eguzon – 88,2km,
- **lundi 19 août** : Prix nocturne d'Argenton-sur-Creuse – 70,4km,
- **mardi 20 août** : Prix de la Foire aux Melons de St-Gilles – 96,6km.

Article 5 : Les concurrents peuvent, comme ils le souhaitent, s'engager dans toutes les épreuves ou celles de leur choix, en respectant la réglementation en vigueur de la F.F.C. sur le site www.ffc.fr. Les engagements sont clos à la permanence de départ de chaque épreuve.

Article 6 : Afin de récompenser les coureurs, 6 classements généraux par addition de points sont établis à l'issue de chaque épreuve associée, selon les barèmes suivants :

- **a : Classement par points (maillot vert) :**

Ce classement s'effectue aux points pour tous les coureurs à l'arrivée de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Pts	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque 5 points de fidélité supplémentaires.

- **b : Classement meilleur grimpeur (maillot à pois rouges) :**

Dans chaque épreuve en circuit (hors nocturne), 3 classements intermédiaires MG sont établis :

Place	1	2	3	4
Pts	5	3	2	1

- **c : Classement par équipe (maillot bleu) :**

Un classement par équipe de clubs (hors sélections) aux points est établi sur 3 coureurs à l'issue de chaque épreuve :

Place	1	2	3	4	5	6	7
Pts	15	10	7	5	3	2	1

Dans le cas où 3 équipes minimum ne possèdent pas 3 coureurs à l'arrivée d'une épreuve, le classement par équipe du jour est établi sur 2 coureurs.

- **d : Classement espoirs (maillot blanc) :**

Ce classement s'effectue aux points pour les coureurs de moins de 23 ans :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Pts	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque 5 points de fidélité supplémentaires.

– e : Classement juniors (maillot orange) :

Ce classement s'effectue aux points pour les coureurs de moins de 18 ans :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Pts	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque 5 points de fidélité supplémentaires.

– f : Classement Pass Cyclisme Open (maillot rose) :

Ce classement s'effectue aux points pour les coureurs de série PC Open :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Pts	25	20	16	14	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Chaque coureur qui participe à une épreuve marque 5 points de fidélité supplémentaires.

Article 7 : En cas d'égalité dans un classement général journalier, il est tenu compte de la meilleure place dans la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité dans le classement MG journalier, il est tenu compte de la meilleure place dans le dernier classement intermédiaire MG disputé.

Article 8 : En cas d'égalité dans un classement général final, est déclaré vainqueur, le coureur qui a le plus de participations sur les 7 épreuves associées, et en cas de nouvelle égalité, celui qui a le plus de premières places dans le classement concerné, puis le plus de secondes places...

En cas d'égalité dans le classement par équipe final, est déclarée vainqueur, l'équipe qui a le plus de participations (cumul des participations de ses coureurs) sur les 7 épreuves associées...

Article 9 : Toute réclamation sur les classements généraux devra impérativement être notifiée au jury des commissaires avant le départ de l'épreuve suivante. Les classements seront consultables chaque jour à la permanence.

Article 10 : Dotation finale :

– **Classement par points** parrainé par **M.M.A. Assurances Meunier Maréchal** :

90 € et trophée au 1°, 60 € au 2°, 45 € au 3° ;

– **Classement meilleur grimpeur** parrainé par **Intermarché Argenton St-Marcel** :

60 € et trophée au 1°, 40 € au 2°, 30 € au 3° ;

– **Classement par équipe** parrainé par **Garage Jaroussat** :

90 € et trophée à la 1° équipe, 60 € à la 2° équipe, 45 € à la 3° équipe ;

– **Classement espoirs** parrainé par **Laboratoires Fenioux** :

60 € et trophée au 1°, 40 € au 2°, 30 € au 3° ;

– **Classement juniors** parrainé par **Pâtisseries Kremer** :

60 € et trophée au 1°, 40 € au 2°, 30 € au 3° ;

– **Classement Pass Cyclisme Open** parrainé par **Cycl'one** :

60 € et trophée au 1°, 40 € au 2°, 30 € au 3°.

Article 11 : L'assistance technique est assurée par l'organisation au moyen de 2 voitures neutres (hors nocturne).

Article 12 : Les concurrents doivent être présents ou se faire représenter lors de la **cérémonie protocolaire** à l'issue de la dernière épreuve le **mardi 20 août 2019** vers 18h15 à St-Gilles.